

Préavis Municipal n°581/16

Financement phases 1-2 du projet de construction du centre sportif de Borné-Nau

Les membres de la commission désignée par le conseil communal se sont réunis à l'hôtel de ville, le vendredi 28 avril 2017, en présence de monsieur François Payot Syndic.

La commission remercie Monsieur Payot pour sa disponibilité et ses explications précises et détaillées. La commission a été enthousiasmée par ce projet, et la réalisation de celui-ci est une nécessité pour les écoles et, les sociétés locales en manque de locaux. La réalisation de l'objet devrait séduire la totalité des utilisateurs.

Le projet de cette construction reste dans la norme financière acceptable avec un rapport qualité prix très intéressant. L'idée d'une Société anonyme avec la participation des communes environnantes est séduisante, et la commune serait partante.

Ce projet devrait être réalisé au plus vite, en raison des normes minergies en vigueur qui peuvent évoluer rapidement. Ce retard occasionnerait des surcoûts à la réalisation. La commission est dans le devoir de vous en informer; mais vous rassure que ceci resterait de minime importance.

Une cantine est prévue au sein du complexe, pour les élève des écoles. Monsieur Payot précise qu'il n'est pas prévu de confier son exploitation à un professionnel en l'état actuel du projet. La commission considère cependant qu'une offre soignée, proposant des mets de qualité y compris en soirée et le week-end, serait un avantage très net pour le site, et encourage la Municipalité à reconsidérer ce point.

Mesdames, Messieurs les conseillers, la commission après réflexions sur les indications du Syndic François Payot, propose à l'unanimité d'accepter ce préavis tel qu' énoncé, soit :

Article premier d'autoriser la Municipalité d'engager l'entreprise HRS pour la réalisation de la phase 2 de son offre à savoir jusqu'à l'obtention du permis de construire du complexe sportif du complexe de Borné Nau.

Article 2 d'accorder à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 900'000.00, par un compte N°9143.07.1 est ouvert à cet effet ;

Article 3 de financer ce montant par la trésorerie courante ;

Article 4 de na pas amortir cet investissement mais de l'activer au bilan dans l'attente du crédit de construction final du centre sportif régional.

Le Rapporteur
Serge Perrier



Michel Emmel

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Emmel' with a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier Reymond

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'O. Reymond' with a long horizontal stroke extending to the right.

Delani Décoppet

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Décoppet' with a stylized, cursive script.

François Veuve

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Veuve' with a long horizontal stroke extending to the right.

Pavel Pospisil